## DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL280322-10

## **SEANCE DU 28 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents:** M André ROCCHI; M Christian PAOLI; Mme Marie-Laure FILIPPINI; M Jean-Jacques FRATICELLI; Mme Marie-Josée SANTONI; M Sébastien GUIDICELLI; Mme Agnulina ANDREANI; M Vincent SUSINI; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI; Mme Lisa FRANCISCI; M Franck PAOLI; Mme Muriel ELEGANTINI; M Filippu Anto ANGELI; M Jules François PAOLI; M Esteban SALDANA; M Albert PIREDDA; M André POLINI.

Etaient représentés: M Jean-François OTTOMANI par M Sébastien GUIDICELLI; Mme Victoria COLOMBANI par M Jean-Jacques FRATICELLI; Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Marie-Laure FILIPPINI; M Toussaint BARBONI par M André ROCCHI; M Pierre-Louis PIERI par M André ROCCHI; Mme Sandrine MURGIA par M Christian PAOLI.; Mme Nadine ACHILLI FABRE par M André POLINI; Mme Dominique VILLARD ANGELI par M Esteban SALDANA; Mme Nicole FARENC par M Albert PIREDDA.

Etaient absents: Mme Marie-Pierre GAMBOTTI

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI.

Nombre de Membres en exercice: 27 Présents: 17 Votants: 26 Absents: 1

Vote pour: 26 Vote contre: 0 Abstention: 0

Affichage en date du: 30.03.2022 Convocation: 21.03.2022

#### **OBJET:**

#### AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE M49-

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du compte administratif du Budget Annexe M49, pour l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Déficit de : - 1 952,26 €

Section d'investissement:

Excédent de : 1 571 316,22 €

Il est proposé au conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Accusé de réception en préfecture 02B-212002513-20220328-DEL280322-10-DE Date de réception préfecture : 31/03/2022 De constater l'excédent de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 26 203,83 €uros et l'excédent d'investissement de clôture cumulé d'un montant de 1 612 035,98 €uros ;

D'autoriser le report à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 26 203,83 €uros et le report à la ligne budgétaire d'investissement « 001 Excédents d'investissements reportés » la somme de 1 612 035,98 €uros.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

DI Film